



Calcul indemnités licenciement

Par **galira**, le **13/10/2018** à **17:26**

bonjour,rnrnj'aimerais connaitre le calcul qui doit se faire pour l'indemnité de licenciement quand il y eu des arrêts maladie pendant la periode de référence.rnrnA savoir: j'avais 750e de salaire brut chaque mois et pendant un mois j'ai eu des jours de maladie et mon employeur ne m'a réglé que 200e sur cette période.rnAu moment du licenciement je n'etais pas en arret maladie.rnrnMon employeur m'a parlé d'une reconstitution de salaire brut qui prenait en compte cet arret maladie mais en refaisant le calcul de ma prime cela ne correspond pas du tout.rnJe vous remercie par avance pour votre réponse.rnBien à vous

Par **morobar**, le **14/10/2018** à **09:51**

Bonjour,rnL'employeur a raison, on recalcule le salaire sans tenir compte des absences, en fait comme si le salarié avait continué à travailler et percevoir son salaire intégral.rnVous aurez le loisir de dénoncer le solde de tout compte (dans les 6 mois) ou de ne pas le signer (3 ans) en exposant vos propres calculs.rnMais vous pouvez déjà communiquer ce calcul à l'employeur qui le vérifiera ou vous expliquera son propre calcul.

Par **galira**, le **14/10/2018** à **10:25**

Merci Morobar pour votre réponse rnDonc si je comprend bien le salaire a prendre est 750e ..car si je prend bien ce montant je n'arrive pas du tout à leur résultat. rnJ'ai signer le solde et j'ai mis des réserves mais je pense que si il y a une erreur mon employeur ne fera pas de difficultés pour la réparer.rnj'attend donc le détail de leur calcul et je reviendrais vers vous si

besoin est.
Encore merci de prendre du temps et bon dimanche.